

Observation 240 du 08/03/2023

Madame la commissaire enquêtrice

Habitant à proximité des parcs du Gencéen, je ne peux ignorer la souffrance de certains riverains , du secteur, qui ont témoigné lors de précédentes enquêtes publiques de ce qu'ils vivent au quotidien.

Au prétexte que des études n'ont pas été réalisées pour faire la relation de causes à effets entre éoliennes et atteinte à la santé de riverains, on laisse s'ériger des éoliennes à proximité de lieux de vie.

Faudra-t'il tôt ou tard déplacer les riverains pour mettre un terme à leurs maux ?

Le principe de précaution s'impose qui doit mettre un terme à ces implantations éoliennes .

Alain Pérochon  
St Laurent de Jourdes

<http://lemontchampot.blogspot.com/2017/09/effets-sanitaires-des-eoliennes.html>

**Des soupçons d'effets sanitaires plus graves encore :**

L'Académie de médecine mentionne des études scientifiques qui décrivent différents mécanismes d'effets néfastes sur la santé, comme celle de Rand concernant l'interférence des fréquences de 30 Hz des éoliennes avec les ondes beta du sommeil ou celle de l'équipe Alves Pereira sur la maladie vibro acoustique. Ce dernier auteur décrivant entre autres les conséquences cardio-vasculaires d'une exposition chronique aux basses fréquences et infrasons des éoliennes.

Mais les innombrables études sur le sujet faisant l'objet de controverse, l'Académie de médecine se contente de conclure : « *Le problème toutefois est que la définition de la santé a évolué et que, d'après l'OMS, elle représente aujourd'hui un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.*

*Dans cette acception, force est d'admettre que le syndrome des éoliennes, quelque subjectifs qu'en soient les symptômes, traduit une souffrance existentielle, voire une détresse psychologique, bref une atteinte de la qualité de vie qui, toutefois, ne concerne qu'une partie des riverains ».*